

DÉCISION ANRT/DG/33/2025 DU 30 DECEMBRE 2025

RELATIVE A LA RÉSILIATION DE LA CONVENTION

PRESTATAIRE CONCLUE ENTRE L'ANRT ET LA SOCIÉTÉ

« QUANTUM BUSINESS SOLUTIONS »

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE
DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS,**

- Vu la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications, promulguée par le Dahir n°1-97-162 du 2 rabii II 1418 (7 août 1997), telle que modifiée et complétée, notamment son article 29 (°15) ;
- Vu le décret n°2-97-813 du 27 chaoual 1418 (25 février 1998) portant application des dispositions de la loi 24-96 relative à la poste et aux télécommunications en ce qui concerne l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications ;
- Vu la décision ANRT/DG/N°02/2024 du 24 rejab 1445 (05 février 2024) relative aux modalités de gestion administrative, technique et commerciale des noms de domaine internet dont la gestion relève de l'ANRT, notamment son article 21 ;
- Vu la Convention-Prestataire N°ANRT/PREST_MA/46/2024 relative à la commercialisation des noms de domaine « .ma » conclue entre l'ANRT et la société « QUANTUM BUSINESS SOLUTIONS » en date du 20 mars 2024 ;
- Vu la cession de la déclaration de services à valeur ajoutée N°ANRT\SVA\«.ma»\58\2015 de la société « QUANTUM BUSINESS SOLUTIONS » au profit de la société « QUANTUM SYSTEMES & SOLUTIONS MAROC » ;

DECIDE :

ARTICLE PREMIER :

Est résiliée, à compter du 30 décembre 2025, la Convention-Prestataire N°ANRT/PREST_MA/46/2024 susvisée.

ARTICLE 2 :

La société « QUANTUM BUSINESS SOLUTIONS » reste tenue du respect de la réglementation en vigueur, et notamment :

- respecter la confidentialité des données des Titulaires des noms de domaine collectées par ses soins ;
- assumer l'entière responsabilité des réclamations des Titulaires des noms de domaine qu'elle avait enregistrés ;

ARTICLE 3 :

La Mission Réglementation de l'ANRT et l'Entité chargée de la Gestion des Noms de Domaine «.ma » sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature. Cette décision sera publiée sur les sites web (www.anrt.ma et www.registre.ma).

**Le Directeur Général de l'Agence Nationale
de Réglementation des Télécommunications
Az-El-Arabe HASSIBI**